



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11
Fax. 02 211 86 30

s4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Contact :

Tel. :

E-mail :

Votre mail de

Votre référence

Notre référence

1550727

Annexes

1

Date

12/12/2018

Sujet :

Update 2018/09 – Denrées alimentaires et autres produits

Qatar

À la suite de l'entrée en vigueur du système d'enregistrement nutritionnel du Qatar, le Qatar exige que toutes les entreprises exportant ou souhaitant exporter à l'avenir vers le Qatar, s'enregistrent auprès de l'autorité compétente de Qatar. Cette obligation d'enregistrement s'applique également aux produits que ces entreprises exportent / souhaitent exporter.

A partir d'**avril 2019**, l'exportation de denrées alimentaires vers le Qatar ne sera plus possible sans que ces produits n'aient été enregistrés au préalable.

Le recueil d'instruction **RI.QA.DAL.01** (voir annexe) est publié sur le site web sous « Denrées alimentaires et autres produits ».

Dr. Jean-François Heymans
Directeur-général a.i.

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.